
Communiqué de presse

Le Département de la Loire et la Banque des Territoires s'unissent pour accélérer la rénovation des collèges publics

Saint-Étienne, le 2 juillet 2026

Le Département de la Loire et la Banque des Territoires ont signé ce jeudi 2 juillet, en présence de Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire, et Antoine SAINTOYANT, directeur de la Banque des Territoires, directeur général adjoint du groupe Caisse des Dépôts, un contrat de prêt de 10 M€ destiné à accompagner le programme de rénovation des collèges publics ligériens. Ce financement, qui traduit la volonté commune des deux institutions d'investir durablement dans les équipements éducatifs du territoire permettra d'accompagner le plan pluriannuel de rénovation des collèges, avec un double objectif : offrir aux élèves, aux équipes éducatives et aux personnels des établissements des conditions d'accueil toujours plus performantes, tout en améliorant la performance énergétique du patrimoine départemental.

Au-delà de son volet financier, ce partenariat illustre la confiance renouvelée entre le Département de la Loire et la Banque des Territoires. Le Département de la Loire confirme sa priorité donnée à l'éducation et à la modernisation de son patrimoine public, tandis que la Banque des Territoires réaffirme son rôle de partenaire de long terme des collectivités locales pour accompagner leurs investissements structurants.

Cette opération a été rendue possible grâce à l'épargne des Français (Livret A, LDDS et LEP).

Pour **Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire** « *Le Département a à cœur de répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de maîtrise des finances publiques. Investir dans nos collèges, c'est investir dans la réussite de nos jeunes et dans l'avenir de notre territoire. Grâce à ce partenariat avec la Banque des Territoires, le Département poursuit son engagement en faveur d'établissements plus modernes, plus sobres énergétiquement et mieux adaptés aux besoins des collégiens et des équipes éducatives.* »

Pour **Antoine SAINTOYANT, directeur de la Banque des Territoires, directeur général adjoint du Groupe Caisse des Dépôts** « *Aux côtés du Département de la Loire, nous réaffirmons notre engagement commun pour l'avenir de notre jeunesse. Ce financement permettra de préparer les collèges du département aux défis climatiques, en offrant à chacun – élèves, enseignants et personnels – des espaces toujours plus adaptés, tout en réduisant notre empreinte énergétique. Ensemble, nous investissons dans l'éducation et dans la transition écologique, deux piliers essentiels pour notre territoire.* »

Contact presse :

Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes – Groupe Caisse des Dépôts

Anne-Laure Badaut, chargée de communication : anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr / 06 31 06 82 34

Département de la Loire

Laurène Guillaume : laurene.guillaume@loire.fr / 06 84 85 34 22

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



A propos du Fonds d'épargne et de l'utilisation des livrets d'épargne réglementée (Livret A, LDDS et LEP)

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et solidaire et Livret d'épargne populaire) en prêts à long et très long terme, jusqu'à 80 ans. Ces prêts, déployés par les directions régionales de la Banque des Territoires, financent des programmes d'intérêt général en faveur de l'économie responsable et de la transformation écologique (TEE) désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales, etc. Une partie des ressources est investie par la Caisse des Dépôts, de manière responsable en actifs financiers, afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité, tout en finançant l'économie